

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 625

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 36 BIS**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« qui facilitent les échanges sécurisés entre professionnels, permettent de présenter de façon harmonisée l'offre d'accompagnement ou permettent de suivre de façon actualisée le parcours des personnes qui sollicitent ou bénéficient d'un accompagnement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.